

Mairie d'Ussel Département de la Corrèze

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024

Date de la convocation : 7 février 2024 Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 25 Nombre de pouvoirs : 4

Le quatorze février deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 25 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE; Mme Maryse BADIA; M. Gille BARBE; Mme Nicole BERTHON; Mme Chrystèle BOYER; M. Michel BUCHE; M. Tony CORNELISSEN; M. Patrick COURTEIX; Mme Sandra DELIBIT; M. Sébastien DEVALLIERE; M. Yoann FIANCETTE; M. Jean-Pierre GUITARD; Mme Marilou PADILLA-RATELADE; Mme Martine PANNETIER; Mme Céline PARRAIN; M. Philippe PELAT; M. Michel PESTEIL; M. Bruno RAYNAUD; Mme Sophie RIBEIRO; M. Jean-Marc SAUVIAT; M. Adrien SEIXAS; Mme Françoise TALVARD; Mme Patricia TILLET; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Gilles BARBE; M. Pierrick CRONNIER à M. Yoann FIANCETTE; Mme Mady JUNISSON à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Sandra DELIBIT.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro:

DL20240214-011

Matière:

3.2 - Domaine et patrimoine – aliénations

Objet:

CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX PRIVES A LA SCI FABIEN ET STEPHANIE – LIEU-DIT PUY DE MARMION

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-31 et L2241-1;

Vu la demande de Monsieur Papon ;

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale en date du 3 janvier 2024 ;

Vu le classement des parcelles au PLUi en zone Ux2 et zone inondable ;

Considérant que la cession de ces terrains répond aux besoins de la SCI Fabien et Stéphanie ;

Considérant la nécessité de conserver un accès le long de la Sarsonne ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la cession d'une partie des parcelles AD 151 et AD 156, à la SCI Fabien et Stéphanie pour un montant de 4,50 € / m², hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur;
- de conserver une bande de terrain le long de la Sarsonne afin de maintenir un accès pour les piétons et les véhicules d'entretien;
- d'autoriser la division et la mise à jour du cadastre par le géomètre ;
- d'autoriser le partage des frais de géomètre à valeur égale entre la Commune et l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 février 2024

Accusé de réception en préfecture 019-211927504-20240214-DL20240214-011-DE Date de télétransmission : 16/02/2024 Date de réception préfecture : 16/02/2024 Date de mise en ligne : 16/02/2024 Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE